



Création d'une entreprise d'organisations de soirées

Par **Loki92**, le **23/03/2010** à **13:26**

Bonjour,

Avec des amis nous avons pour projet de créer une entreprise dont l'objectif principal est l'organisation de soirées, l'idée serait de louer un local quelconque, d'y installer tout le matériel lumière/son ainsi qu'un bar et, pourquoi pas, des lits pour ceux qui ne souhaitent pas être en état de rentrer chez eux :D

Quelles sont les lois concernant la vente d'alcool?

Est-il possible de se passer de la licence 4 pour un événement "exceptionnel", est-il possible d'acquiescer une licence 4 qui ne soit pas liée à un lieu spécifique ou ne pourra-t-on louer que des locaux bénéficiant de cette licence?

Quelles sont les lois concernant la diffusion de musique?

Y a-t-il un volume sonore maximum à respecter, faut-il payer autre chose que les taxes de la SACEM?

Du point de vue financier et juridique, sachant que nous ne sommes 5 et ne prévoyons aucune évolution sur le long terme en terme de personnel, vaut-il mieux avoir tout les 5 un statut de dirigeant ou bien de confier un statut de dirigeant à l'un d'entre nous et un statut de salarié pour les 4 autres?

Merci de m'avoir lu et merci d'avance pour vos réponses

Loki.